

21 juin 2018

(18-3892) Page: 1/2

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

- 1. Membre notifiant: <u>UKRAINE</u>
 - Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):
- **2. Organisme responsable:** *The State Agency on Energy Efficiency and Energy Saving of Ukraine* (Agence nationale de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie)

Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné:

- 3. Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [], 5.6.2 [X], 5.7.1 [], autres:
- 4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant): Aspirateurs
- 5. Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié: Draft of the Resolution of the Cabinet of Ministers of Ukraine "On approval of the Technical Regulation on ecodesign requirements for vacuum cleaners" (Projet de décision du Cabinet des Ministres de l'Ukraine portant approbation du Règlement technique établissant les exigences relatives à l'écoconception des aspirateurs), 19 pages, en ukrainien
- **Teneur:** Le projet de règlement technique notifié établit des exigences d'écoconception pour la mise sur le marché des aspirateurs alimentés par le secteur, y compris les aspirateurs hybrides.
- 7. Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant: Les exigences en matière d'écoconception ont pour but de réduire la consommation d'énergie des produits consommateurs d'énergie, ainsi que la consommation de ressources pendant la conception, la fabrication, l'utilisation et l'élimination des aspirateurs. Le projet de décision notifié vise aussi à assurer la mise en conformité des dispositions du règlement technique avec celles du Règlement (CE) n° 666/2013 de la Commission du 8 juillet 2013 portant application de la Directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil concernant les exigences d'écoconception applicables aux aspirateurs.
- **8. Documents pertinents:** Loi de l'Ukraine n° 124 du 15 janvier 2015 sur les règlements techniques et l'évaluation de la conformité
- **9. Date projetée pour l'adoption:** à déterminer
 - Date projetée pour l'entrée en vigueur: six mois à compter de la date de publication

- **10. Date limite pour la présentation des observations:** 60 jours à compter de la notification
- 11. Entité auprès de laquelle les textes peuvent être obtenus: point d'information national [X] ou adresse, numéros de téléphone et de fax et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:

Le texte du projet de décision du Cabinet des Ministres de l'Ukraine portant approbation du Règlement technique établissant les exigences relatives à l'écoconception des aspirateurs est disponible en ukrainien sur le site Web officiel de l'Agence nationale de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie:

http://saee.gov.ua/uk/activity/rehulyatorna-diyalnist